



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2022.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un janvier 2022, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2022 s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie BAILLARD 1^{ère} adjointe.

Présents : Marie BAILLARD, Michel MOYNIER, Paul BASSA, Geneviève MARTIN, Steeve PEYRON, Olivier CHIENNO, Mélanie COURCIER, Frédérique PASQUALI-BARTHELEMY.

Pouvoirs : M. FRISON donne pouvoir à S. PEYRON
D. ALLARD donne pouvoir à O. CHIENNO
I. LAMICHE donne pouvoir à M. BAILLARD
B. LAROCHE donne pouvoir à M. BAILLARD
V. RICHE donne pouvoir à F. PASQUALI-BARTHELEMY

Absente excusée : D. THAENS.

Absente : A. FIOT

Secrétaire de séance : Steeve PEYRON

N 2022.04

OBJET : DENOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE

Madame la première adjointe informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

La dénomination des voies communales, et principalement à caractère de rue de chemin ou de place publique, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

La dénomination des rues de la commune et de numérotation des bâtiments est présentée au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques, à l'unanimité, :

Valide :

Le principe général de dénomination et numérotation des voies de la Commune

Valide :

Les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération)

Autorise :

Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

<u>Sens du vote</u>	
Contre :	0
Abstention :	0
Pour :	13

Pour extrait conforme
La première adjointe au Mairie

